



VILLE DE GONFARON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM n°05/2

SEANCE DU 17 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le conseil municipal de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 18 H00 sous la présidence de Thierry BONGIORNO, maire.

Étaient présents : Thierry BONGIORNO, Christine TESSON, Mario GROSSO, Sophie BETTENCOURT-AMARANTE, Paul CAIRE, Viviane GASTAUD, Daniel GIORDANO, Céline MARTIN, Christophe CASTELLINO, François BOUÉ, Béatrice RAMOUL, Didier CIRAVEGNA, Jérôme LUPI, Andrée KACHEL, Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE, Patrick VANHAUDENARDE, Isabel RITTIÉ, Jérôme BOLÉA, Brigitte JACQUEY, Jean-Yves ANTON.

Absents excusés : Marie-Christine GUIOT donne procuration à Christine TESSON, Olga MARGARIA donne procuration à Céline MARTIN, Ghislaine MARGARIA donne procuration à Mario GROSSO, Antonina SCIORTINO donne procuration à Thierry BONGIORNO, Alain LERDA donne procuration Christophe CASTELLINO, Patrick JAUME donne procuration à Jérôme LUPI

Absents : Patricia TREVAL

Secrétaire de séance : Mario GROSSO

Date de convocation : 08/03/2021

Nombre de membres en exercice : 27

OBJET : affectation du résultat du service de l'eau

Monsieur le maire expose que comme chaque année il faudra décider d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, ainsi que les reports éventuels.

Le compte administratif du service de l'eau fait apparaître un résultat excédentaire d'exécution de la section d'exploitation d'un montant de 128 049.55 euros. La section d'investissement présente un solde global d'exécution excédentaire de 99 634.68 euros sur lequel s'imputent les restes à réaliser. Au final la section d'investissement présente donc un excédent de financement avec les restes à réaliser de 26 879.51 euros. Il ne sera donc pas nécessaire de porter des crédits sur l'article 1068.

Monsieur le maire propose l'affectation suivante :

- Article 1068 (affectation en réserve)= 0 €
- Reports :
 - o Article 002 R = 128 049.55 € (exploitation)
 - o Article 001 R = 99 634.68 € (investissement)

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat du budget de l'eau sur l'exercice 2021 de la manière suivante :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Exploitation	Résultat de l'exercice 2020	91 138,76 €	100 027,21 €	8 888,45 €
	Résultat antérieur reporté		119 161,10 €	119 161,10 €
	Résultat à affecter		219 188,31 €	128 049,55 €
Investissement	Résultat exercice 2020	33 159,16 €	38 656,63 €	5 497,47 €
	Résultat antérieur reporté		94 137,21 €	94 137,21 €
	solde global d'exécution	33 159,16 €	132 793,84 €	99 634,68 €
restes à réaliser		143 239,17 €	70 484,00 €	- 72 755,17 €
résultat cumulé		176 398,33 €	203 277,84 €	26 879,51 €
Affectation du résultat	Affectation en réserve (1068)			
	Report en recettes d'exploitation(002)		128 049,55 €	
	Report en recette d'investissement (001)		99 634,68 €	

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Maire
 Thierry BONGIORNO

